

“Non, la réforme des pensions NE NUIT PAS AUX FEMMES”

 La pension moyenne des femmes a augmenté plus fortement que celle des hommes, clame le ministre Bacquelaine.

► Le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), bat en brèche, chiffres à l'appui, les “arguments fallacieux” avancés par ceux qui soutiennent que la réforme des pensions pénalise les femmes. Au contraire, il argue que celle-ci leur est favorable. “Le Bureau du plan, la Banque nationale de Belgique... tout le monde est d'accord pour considérer que la réforme permettra une augmentation du montant moyen des pensions. La réforme des pensions réduit plutôt les inégalités entre les hommes et les femmes, puisque ce sont prioritairement les pensions les plus faibles qui vont augmenter le plus fortement. Comme, effectivement, la pension des femmes est souvent plus faible que celle des hommes, on revalorise davantage la pension des femmes que celle des hommes.”

Quel est l'impact de la réforme sur la pension des femmes ?

“Entre 2014 et 2017, la pension moyenne des hommes, tous régimes confondus, a augmenté de 6 %. La pension moyenne des femmes a, elle, augmenté de 14 % dans le régime des salariés et de 24 % dans le régime des indépendants.”

À quoi cette augmentation est-elle due ?

“Progressivement, on a relevé les conditions d'accès à la pension anticipée et donc incité à prolonger la carrière. Ce qui a permis aux femmes d'allonger davantage leurs carrières que les hommes, parce qu'elles avaient des carrières plus courtes. Ça a permis un certain rattrapage au niveau des

droits de pension.”

L'augmentation de la pension minimum serait plus favorable aux hommes qui seraient plus nombreux à avoir une carrière complète...

“Cette mesure touche positivement 330 000 personnes dont 199 000 femmes et 134 000 hommes. C'est une mesure qui est favorable à un plus grand nombre de femmes. C'est vrai, par contre, que dans l'absolu, il y a plus d'hommes que de femmes qui ont une carrière complète mais les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir une pension minimum pour carrière complète parce que beaucoup d'hommes ont une pension supérieure.”

Certains ont soutenu que la réforme des périodes assimilées touchait davantage les femmes.

“On a modifié le calcul des droits de pension pour le chômage en deuxième période (Ndlr: calculé sur base du dernier salaire, les droits de pensions pour cette période sont désormais calculés sur une base forfaitaire d'environ 2 000 €) pour les moins de 50 ans. 49,2 % des personnes concernées par cette mesure sont des hommes et 50,8 % sont des femmes. Pour les prépensions, cela concerne 68,8 % d'hommes et 31,2 % de femmes. Cette mesure a touché davantage d'hommes et les femmes n'ont pas été désavantagées. D'autant plus qu'on n'a évidemment pas touché au congé maternité, au périodes de maladie, au crédit temps motivé ni aux interruptions de carrière.”

La pension à mi-temps est aussi critiquée car elle concerne les travailleurs qui sont dans les conditions de prendre leur pension anticipée, qui seraient davantage des hommes.

“Le nombre de femmes qui prennent leur pension anticipée est équivalent au nombre d'hommes qui la prennent. En 2017, dans le régime des salariés, 32,9 % et 35,8 % des hommes ont pris une pension anticipée. Dans le régime des fonctionnaires, 96,4 % des femmes et 94,9 % des hommes ont pris une pension anticipée. La pension à mi-temps ne défavorise ni les hommes ni les femmes. Entendons-nous bien, je ne dis pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je pense qu'on doit pour-

suivre un certain nombre de réforme pour améliorer encore le sort des pensionnés et garantir la soutenabilité financière du système mais la réforme des pensions va dans ce sens.”

Quelle devrait être la prochaine réforme ?

“Je crois que, progressivement, on devra encore réformer le système des pensions pour tenir compte des modèles familiaux et donc aller vers davantage d'individualisation des droits. Pour le moment il y a encore le principe de la pension isolé et la pension ménage. Progressivement, ça doit évoluer puisque le modèle des familles évolue. On doit tenir compte de ces évolutions pour adapter progressivement le système à la réalité de la société d'aujourd'hui.”

Clara Veszely



“La différence de pension est due à une différence de carrière”

Mercredi, la presse publiait des chiffres issus du Service fédéral Pension. Les femmes perçoivent en moyenne un tiers de pension en moins que les hommes et une femme sur trois doit vivre avec une pension mensuelle de moins de 750 euros, pouvait-on lire. *“Aujourd’hui, je conçois bien qu’il y a une différence entre la pension moyenne des femmes et celle des hommes, confie le ministre Bacquelaine. Mais ce n’est pas dû au système de pension mais au système de carrière. C’est dû au fait qu’aujourd’hui les carrières des hommes et des femmes ne sont pas similaires même si elles tendent progressivement à se rapprocher en fonction des évolutions des modèles familiaux.”*

Or la pension est le reflet de la carrière. *“En allongeant progressivement les carrières et en favorisant l’égalité salariale, on aura un système de pension avec des montants équivalents pour les hommes et les femmes. Il y a d’ailleurs une interdiction de discriminer entre les femmes et les hommes et on ne pourrait pas imaginer des calculs de pension qui soient différenciés en fonction du genre. L’effort doit porter sur la carrière et sur les équilibres familiaux pour faire en sorte que la carrière des femmes puisse progressivement être équivalente à celle des hommes et qu’il y ait un rattrapage progressif. La pension suivra alors cette évolution.”*

Cl. V.